

AVIS DE MARCHÉ

CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE ET RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE

Relance après appel d'offres infructueux

Marché de Travaux

SECTION I: POUVOIR ADJUDICATEUR

I.I) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT

Ville de Maromme Hôtel de Ville Place Jean Jaurès 76 153 MAROMME TEL: 02 32 82 22 00 Fax: 02 32 82 22 28

Mail: serv-techniques@ville-maromme.fr clara.pitrou@ville-maromme.fr

Adresse du profil d'acheteur : https://publicatur.fr

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues:

EQUIPAGE ARCHITECTURE

4 Rue Saint-Nicolas 75 012 PARIS

TEL: 01 43 47 47 30

Fax: 01 43 47 47 31

Mail: equipage.architecture@wanadoo.fr

Rouen Seine aménagement A l'attention de M. LEFEVRE 65, Avenue de Bretagne Immeuble Montmorency II BP 1137

76175 ROUEN CEDEX I TEL: 02 32 81 69 10 Fax: 02.32.81.69.29

Mail: p.lefevre@rouen-seine.fr

Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation peut être obtenu :

Société Hélioservice PAT de la Vatine II bis rue A. Kestler BP 331

76 136 MONT-SAINT-AIGNAN

Tel: 02 32 19 50 15

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées:

Ville de Maromme Hôtel de Ville Place Jean Jaurès 76153 MAROMME

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S)

Collectivité Territoriale

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non

SECTION II: OBJET DU MARCHÉ

II.I) DESCRIPTION

Construction d'une bibliothèque et restructuration de la mairie

II.I.I) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur

Marché de travaux

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services

Travaux

Exécution

Lieu principal d'exécution : Place Jean Jaurès 76 153 MAROMME

Code NUTS FR232

- II.1.3) L'avis implique : un marché public
- II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats
- II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

45212330-8

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP)

Oui

- II.1.8) Division en lots: NON
- II.1.9) Des variantes seront prises en considération

Non

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) Quantité ou étendue globale

Surface du bâtiment à construire : environ 2951 m^2 SU et 2 657 m^2 SHON Dont pour la tranche ferme : I 410 m^2 SU et I 475 m^2 SHON et pour la tranche conditionnelle I 541 m^2 SU et I 182 m^2 SHON.

II.2.2) Options: Oui

• Lot n°10 : Sols coulés en remplacement des sols souples (tranche ferme et tranche conditionnelle)

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION

Durée : Tranche ferme : 14 mois, y compris préparation de chantier, congés payés et 25 jours d'intempéries. (à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage du contrat)

Tranche conditionnelle : 10 mois, y compris préparation de chantier, congés payés et 15 jours d'intempéries. (à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage du contrat)

SECTION III: RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III. I) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.I.I) Cautionnement et garanties exigés

Une garantie à première demande ou une retenue de garantie de 5% du montant du marché est prévue.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

Le financement provient de ressources propres de la collectivité.

Le règlement s'effectue dans un délai de paiement de 30 jours conformément à l'article 98 du code des marchés publics.

Le défaut de paiement dans les délais fait courir de plein droit et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Le taux applicable est égal aux taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principale la plus récente effectuée avant le premier jour du calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché

Le marché sera attribué à une entreprise générale, ou à un groupement d'entreprises.

En cas d'attribution à un groupement, le groupement est nécessairement solidaire. Conformément à l'article 51-VI du Code des Marchés publics, le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement ou en tant que membre de plusieurs groupements à la fois.

III. 1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- 1. Fournir l'ensemble des pièces demandées au stade de la candidature
- 2. Garanties techniques, professionnelles et financières de l'entreprise, adaptées à l'objet du marché A l'appui de sa candidature, le candidat devra remettre les documents suivants :
 - La copie du ou des jugements prononcés si la société est en redressement judiciaire et l'autorisation de poursuivre ses activités.
 - Une déclaration sur l'honneur datée et signée que le candidat n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir art 43 du CMP.

III.2.2) Capacité économique et financière

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

III.2.3) Capacité technique

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

III.2.4) Marchés réservés

Non

SECTION IV: PROCÉDURE

IV.I) TYPE DE PROCÉDURE

IV.I.I) Type de procédure

Ouverte

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer Non

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier

Non

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- 1. Le prix des prestations (coefficient : 6)
- 2. La valeur du mémoire technique de la prestation proposée (coefficient : 4), composée de 10 points décomposée comme suit :
 - I : La décomposition par tâches (Compris délais de réalisation). Les données transmises devront être en cohérence avec le planning prévisionnel des travaux: 2 points
 - 2: les moyens humains (Encadrement + personnels d'exécution) mis en œuvre pour assurer la réalisation de l'ouvrage telle que proposée par l'entreprise et les moyens matériels envisagés pour assurer la réalisation du chantier : 2 points
 - 3: une note sommaire indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité du chantier et une note descriptive des installations d'hygiène prévues et les mesures prises visant à la protection de l'environnement notamment dispositions envisagées pour la gestion, la valorisation et l'élimination des déchets conformément à la réglementation en vigueur: I points
 - 4: La note détaillée montrant la capacité, les moyens et la méthode mis en œuvre pour gérer cette opération qui comprend différentes tranches et phases, des démolitions importantes, en milieu urbain dense où se côtoient jeunes enfants, élèves, personnes âgées, avec également la proximité d'une place avec marché au moins hebdomadaire et la présence d'un public important et dense : 5 points.

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée Non

- IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF
- IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur
- IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché OUI
- IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires Documents payants : non

La reprographie des documents est à la charge des candidats (coordonnées HELIOSERVICE P.I)

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

16 Janvier 2012 - 16 heures

- IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés
- IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français
- IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en jours: 180 (à compter de la date limite de réception des offres)

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : Non

SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.I) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE

Non

VI.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDSCOMMUNAUTAIRES

Non

VI.3) AUTRES INFORMATIONS

Le marché prend effet à compter de sa notification et prendra fin à la réception des travaux.

Une visite du site est obligatoire. Une visite est programmée le jeudi 15 Décembre à partir de 14h dans les conditions prévues au RDC.

Le maître d'ouvrage considère que la modalité de transmission des candidatures et des offres la plus appropriée à son marché est le support papier.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Rouen 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN

Téléphone: 02.32.08.12.70

VI.4.2) Introduction des recours

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Greffe du tribunal administratif de Rouen 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN

Téléphone: 02.32.08.12.70

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 02 Décembre 2011